

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

relatif à la demande de renouvellement de l'autorisation du système d'assainissement de la STEU des Arthauds et des travaux de mise en conformité sur la commune de SAINT-ROMAIN-DE-POPEY sur la demande de la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR)

Par arrêté préfectoral du 14 avril 2021, le projet visé ci-dessus est soumis à une enquête préalable à autorisation environnementale au titre des articles L. 181-1 et suivants du code de l'environnement, dans les formes déterminées par le code de l'environnement.

Le renouvellement de l'autorisation porte sur l'agglomération d'assainissement desservie par la STEU des Arthauds située sur la commune de SAINT-ROMAIN-DE-POPEY, et sur la poursuite des travaux de mise en conformité de ce système. Celui-ci dessert en tout ou partie les communes suivantes : VINDRY-SUR-TURDINE (nouvelle commune regroupant les Olmes, Pontcharra-sur-Turdine, et Saint-Loup), SAINT-FORGEUX, SAINT-MARCEL-L'ECLAIRE, SAINT-ROMAIN-DE-POPEY.

Le projet consiste à renouveler l'autorisation délivrée par arrêté préfectoral n°2001-2279 du 7 juin 2001 autorisant la station de traitement des eaux usées des Arthauds, sur la commune de SAINT-ROMAIN-DE-POPEY pour une durée de 15 ans et à mettre en place le programme de travaux pour assurer la continuité de la conformité des rejets de la station d'épuration dans le milieu naturel.

Pendant la durée de l'enquête, du 25 mai au 11 juin 2021 inclus, le public peut avoir accès au dossier d'enquête comprenant une demande d'autorisation à laquelle est jointe la décision du 14 janvier 2020 de l'autorité environnementale dispensant d'étude d'impact le projet à l'issue de l'examen au cas par cas :

- sur support papier en mairies de VINDRY-SUR-TURDINE (5 place Jean XXIII PONTCHARRA-SUR-TURDINE) siège de l'enquête, SAINT-ROMAIN-DE-POPEY, aux jours et heures d'ouverture au public, ainsi qu'au siège de la COR : 3 rue de la Venne 69170 TARARE, du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h, le vendredi 9h à 12h et de 13h30 à 16h,
 - en version électronique sur le site internet dédié à cette enquête publique : <https://www.registredemat.fr/enquetepubliquesteuarthauds>
- Un accès gratuit au dossier est disponible sur un poste informatique, en mairie de VINDRY-SUR-TURDINE (PONTCHARRA).

Le public peut consigner ses observations pendant la durée de l'enquête :

- sur le registre d'enquête sur support papier ouvert à cet effet en mairies de SAINT-ROMAIN-DE-POPEY et VINDRY-SUR-TURDINE (PONTCHARRA), et au siège de la COR,
- par courrier postal adressé à : Madame la commissaire-enquêtrice, Enquête publique « renouvellement autorisation STEU de SAINT-ROMAIN-DE-POPEY » à l'adresse de la mairie de VINDRY-SUR-TURDINE (PONTCHARRA),
- par courriel sur l'adresse électronique suivante : enquetepubliquesteuarthauds@registredemat.fr,
- sur un registre dématérialisé, accessible sur le site internet dédié à l'enquête : <https://www.registredemat.fr/enquetepubliquesteuarthauds>.

Compte tenu du contexte sanitaire et des mesures de distanciation physique liées à l'épidémie du covid-19, la consultation électronique ainsi que le dépôt des observations ou propositions sur le registre dématérialisé est à privilégier.

Mme Véronique BRILLANT, cheffe de projet environnement, désignée en qualité de commissaire enquêtrice, se tient à la disposition du public en mairies aux dates et heures suivantes :

SAINTE-ROMAIN-DE-POPEY	Le 29 mai 2021	De 9h à 12h
VINDRY-SUR-TURDINE (PONTCHARRA)	Le 7 juin 2021	De 13h30 à 17h

Les observations adressées par voie postale sont annexées au registre d'enquête de la mairie siège ; les observations écrites reçues par la commissaire-enquêtrice pendant la durée de ses permanences sont annexées immédiatement au registre d'enquête de la mairie concernée.

Un avis au public, destiné à annoncer l'ouverture de l'enquête, est affiché en mairies de SAINT-ROMAIN-DE-POPEY, VINDRY-SUR-TURDINE, SAINT-FORGEUX, et SAINT-MARCEL-L'ECLAIRE, sur les lieux habituels d'affichage, ainsi que sur le site de l'opération par la COR.

Des informations peuvent être demandées au responsable du projet, la COR, auprès de Mme Gaelle BADOIL, technicienne assainissement, à l'adresse suivante : gaelle.badoil@c-or.fr, joignable au n° 04 74 05 51 28, ou 06 19 58 83 05.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions de la commissaire enquêtrice sont mis à la disposition du public pendant un an en mairies pré-citées ainsi que sur le site internet des services de l'Etat dans le Rhône (www.rhone.gouv.fr), à la DDT (SEN, 165 rue Garibaldi 69003 Lyon) .

Le Préfet du Rhône est l'autorité compétente pour prendre la décision autorisant le projet.